



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Centre for Social Research, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

12-63184X (F)



Merçi de recycler 



Déclaration

Les violences faites aux femmes sont une réalité dans tous les pays du monde et constituent l'une des premières causes de mortalité féminine. S'appuyant sur des schémas culturels, sociaux et économiques misogynes, elles sont l'une des armes essentielles de la guerre qui est actuellement menée contre les femmes partout dans le monde.

En Asie du Sud, où vit un cinquième de la population de la planète, les femmes doivent faire face à la violence ou au risque de violence dans tous les aspects de leur existence, et ce de la naissance jusqu'à leur mort. On estime que, dans cette région du monde, un tiers des femmes subissent des actes de violence tout au long de leur vie, agissements institutionnalisés par les structures familiales, le cadre socioéconomique au sens large et les traditions culturelles et religieuses. Cette violence a ceci d'insidieux qu'elle est devenue une méthode communément admise pour asservir les femmes et sur laquelle les autorités chargées d'appliquer la loi, de même que ceux qui exercent le pouvoir, ferment bien souvent les yeux.

Les violences dont les femmes sont l'objet ont des effets préjudiciables sur leur santé, leur dignité, leurs droits et leur autonomisation, et ont également de graves répercussions sur la santé et l'épanouissement des familles et de la société en général. Il nous faut la combattre si nous voulons bâtir une société forte et égalitaire au niveau mondial. L'Asie du Sud doit évoluer vers une culture qui n'accepte ni ne tolère les violences faites aux femmes. Que de tels actes soient commis au nom de la tradition, de la culture ou des coutumes, il faut que leurs auteurs en soient tenus responsables et que tous les membres de la société aient conscience qu'ils ne seront plus tolérés. Ce n'est que lorsque les femmes seront à l'abri de la menace de la violence que l'on parviendra à obtenir de véritables résultats en matière de développement.

Les violences exercées contre les femmes prennent, en Asie du Sud, différentes formes : violences familiales, agressions sexuelles et viols, avortements sélectifs en fonction du sexe et infanticides de bébés de sexe féminin, pratiques de harcèlement et meurtres liés à la dot, crimes d'honneur, agressions au vitriol, traite des femmes. Ces violences débutent avant même la naissance des femmes et perdurent tout au long de leur vie.

En Inde, les avortements sélectifs en fonction du sexe sont de plus en plus nombreux; en 2008, ce sont 257 000 bébés de sexe féminin qui n'ont pas été mis au monde du fait de cette pratique. De plus, la coutume de la dot subsiste en dépit de son interdiction, et les violences qui y sont associées sont fréquentes. En 2011, on a dénombré 8 618 meurtres liés à la dot en Inde. En Afghanistan, où les mariages forcés et les mariages d'enfants sont courants, la Commission indépendante des droits de l'homme estime que 60% à 80 % des mariages sont contractés sous la contrainte. En outre, environ 57 % des filles sont mariées avant l'âge de 16 ans. Au Pakistan, les crimes d'honneur sont une forme très répandue de violence et ont causé la mort de 705 personnes en 2011.

La traite des femmes est un phénomène très répandu au Népal; selon les estimations, la traite à des fins d'exploitation sexuelle toucherait chaque année 5 à 10 000 femmes et filles d'origine népalaise en Inde. Même dans un petit pays comme le Bhoutan, pour lequel les données relatives aux violences faites aux femmes sont peu nombreuses, 416 cas de violences familiales ont été signalés

en 2009. Aux Maldives, près de 30 % des femmes subissent des actes de violence au moins une fois dans leur vie, tandis qu'au Sri Lanka, les viols commis dans le cadre des affrontements armés internes ne sont absolument pas dénoncés et la protection et le soutien dont bénéficient les femmes face aux actes de violence sont des plus restreints.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour autant, il semble que les actes de violence perpétrés contre les femmes soient en réalité beaucoup plus nombreux. Le faible taux de signalement fait qu'il est difficile de mesurer l'ampleur du phénomène, mais il est généralement admis que, pour un acte de violence signalé, 10 ne le sont pas.

Action menée contre les violences faites aux femmes en Asie du Sud

Tous les pays d'Asie du Sud ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou y ont adhéré, et se sont pour la plupart dotés d'une législation interdisant les actes de violence contre les femmes.

Malgré ces dispositions législatives, la violence exercée contre les femmes persiste dans la région. Si la législation peut, en théorie, protéger les victimes de violence, les peines qu'elle prévoit sont souvent modestes. De plus, sa mise en œuvre reste limitée et s'avère bien souvent inefficace pour empêcher la violence ou poursuivre des auteurs de tels actes.

Le manque d'empressement à faire cesser la violence à l'encontre des femmes est manifeste dans toute la région et empêche que des mesures concrètes soient prises par les gouvernements. Ceux-ci doivent être tenus responsables de ne pas s'être attaqués efficacement au problème des violences faites aux femmes et de ne pas avoir veillé à défendre les droits de ces dernières. En outre, des efforts doivent être déployés pour soutenir et encourager les gouvernements à mettre en place des approches efficaces et globales pour répondre à la violence exercée contre les femmes.

Mesures à prendre par les Nations Unies

Nous demandons aux Nations Unies de :

1. Faciliter la tenue d'une consultation régionale sur les violences faites aux femmes

Une consultation régionale est nécessaire pour remettre au premier plan le problème de la violence exercée contre les femmes en Asie du Sud. Une telle conférence pourrait servir de cadre pour dresser un bilan de la situation sur l'ensemble de la région, pour mettre en commun les bonnes pratiques en la matière et pour définir des approches régionales concernant la violence qui touche les femmes. Elle contribuerait également à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils élaborent un cadre permettant de réduire cette violence, cadre qui consisterait en des textes de loi, des politiques et des programmes visant à combattre les violences faites aux femmes.

2. Promouvoir l'organisation de la cinquième Conférence mondiale sur les femmes en 2015

En 2012, près de 20 ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la moitié de la population mondiale continue d'exiger le changement. Une cinquième conférence mondiale sur les femmes pourrait susciter des évolutions et des mesures positives. Elle amènerait les nations à se rassembler pour s'engager sur les questions d'égalité de sexe et à inscrire le problème de la violence exercée contre les femmes à l'ordre du jour des préoccupations mondiales. Ce serait l'occasion de réfléchir aux relations entre les hommes et les femmes à l'échelon planétaire, ainsi qu'aux tentatives actuelles de correction des inégalités entre les sexes. De plus, cela placerait l'autonomisation des femmes au cœur des projets et politiques des gouvernements, et inciterait à adopter des mesures concrètes pour régler le problème persistant de la discrimination sexiste.

3. Investir davantage dans le capital que représentent les femmes

Les Nations Unies doivent encourager les gouvernements d'Asie du Sud à investir davantage dans le capital que représentent les femmes, notamment en agissant en faveur des droits des femmes, en combattant les violences faites aux femmes et en facilitant l'égalité entre les sexes. Les gouvernements d'Asie du Sud mettent en place des textes de loi qui entendent régler un large éventail de questions touchant à l'égalité entre les sexes; encore faut-il que cette politique bénéficie d'un financement approprié. Sans ressources budgétaires suffisantes, elle ne permettra pas de changer réellement le sort des femmes.

4. Œuvrer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation

Si les gouvernements se sont employés, ces 15 dernières années, à élaborer une législation qui protège les femmes contre les violences, un effort s'impose dans la plupart des pays pour étoffer ces textes et en améliorer la mise en œuvre. S'agissant de la violence exercée contre les femmes, les Nations Unies doivent inciter les gouvernements à mettre en place une législation ferme et à contrôler son application pour s'assurer qu'elle entraîne effectivement un recul de ces violences.

Le processus d'examen de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doit être amélioré. Il faut exiger des gouvernements qu'ils recueillent des données sur le nombre des cas de violences faites aux femmes, sur l'état de mise en œuvre de la législation relative à la violence exercée contre les femmes et sur les ressources budgétaires allouées à cet effet.

La question du viol appelle plus particulièrement une refonte des dispositions de loi. Les législations d'Asie du Sud portent pour la plupart sur les faits bien précis de viol avec pénétration, ce qui limite l'impact de ces textes. La législation doit être élargie et englober toutes les formes d'agression sexuelle.

5. Accroître les capacités des médias indépendants

Les médias indépendants jouent un rôle essentiel en ce qu'ils obligent les gouvernements à rendre compte de leurs actes; aussi faut-il faire en sorte que des médias puissants et indépendants voient le jour en Asie du Sud. Les Nations Unies doivent contribuer au renforcement des capacités des agences de presse afin de les

aider à exercer un journalisme indépendant et à surveiller et évaluer l'action des gouvernements en s'assurant qu'elle ait des effets positifs pour les femmes comme pour les hommes.

6. Renforcer la société civile

Moins investir dans la société civile revient à restreindre la capacité des organisations féminines à changer les choses sur le terrain et au niveau politique, et il s'agit là d'un grave problème dans toute la région. Beaucoup de progrès ont été réalisés au cours des trois dernières décennies, mais la crise financière à laquelle le monde doit faire face depuis quelques temps a entraîné une dégradation des perspectives de financement de toutes les organisations féminines et un ralentissement des activités relatives aux droits des femmes. Des réactions d'hostilité se sont également manifestées à l'égard des droits des femmes et de l'égalité.

Il faut que les gouvernements d'Asie du Sud et les Nations Unies dégagent des ressources suffisantes pour renforcer la société civile afin que l'amélioration du sort des femmes qui s'est dessinée ces 30 dernières années soit durable et puisse continuer à contribuer à l'égalité des sexes.

Nous demandons aux États Membres de proclamer qu'aucune forme de violence contre les femmes ne sera tolérée sur leur territoire et de démanteler les structures patriarcales qui servent à justifier la guerre contre les femmes. Tant que nous ne mettrons pas fin aux actes de violence perpétrés contre les femmes et que nous ne ferons pas en sorte que les femmes puissent vivre sans craindre de subir des violences, nous ne parviendrons pas à obtenir de véritables résultats en matière de développement ni à bâtir un monde vraiment pacifique.
